



CIRCULAIRE CIEPP

Février 2022

2021, une année anniversaire exceptionnelle

Un intérêt de 3,25% versé pour 2021

Au terme de ce 60^e anniversaire de la CIEPP, le taux d'intérêt attribué sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2021) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2022 est de **3,25%**. Ce taux dépasse de 2,25% le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Par ailleurs, le Conseil de fondation a également décidé d'attribuer une 13^e rente à tous les pensionnés vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2021 (une communication spécifique sera adressée aux bénéficiaires).

La fortune de la CIEPP s'est accrue de plus 10% en 2021 et a atteint CHF 8,998 milliards grâce à une performance de ses placements de l'ordre de 8,6% générant une plus-value record de plus de CHF 700 millions. Ce résultat s'est construit durant la première partie de l'année grâce à des plans de relance, des injections de liquidités et un accès à la vaccination. Ces mesures ont entraîné une forte reprise économique permettant aux entreprises de retrouver leur niveau de profit antérieur à la crise sanitaire.

Des craintes au sujet de l'inflation et des signes de faiblesse économique dans les pays émergents, notamment en Chine confrontée à un surendettement de ses entreprises de construction de logements, ont contribué à augmenter la volatilité des marchés durant la deuxième partie de l'année. La banque centrale américaine, la FED, a changé son discours en annonçant une réduction accélérée de l'injection de liquidités à travers son programme de rachat d'actifs laissant la porte ouverte pour des hausses de taux dès 2022. Ces éléments n'ont cependant pas entamé l'appétit des investisseurs.

Les principales bourses ont continué leurs mouvements haussiers, suivant les actions américaines qui ont réalisé leur meilleure performance depuis 1999, s'appréciant de 30% sur l'année.

La CIEPP a appliqué rigoureusement son processus d'investissement en rééquilibrant son portefeuille sur son allocation stratégique lui permettant d'être en moyenne investie à plus de 40% en actions durant l'année entière.

La solide performance financière de 2021 va ainsi permettre de bonifier les comptes des assurés actifs de 3,25%, de verser une treizième rente aux pensionnés vieillesse, et d'atteindre un **taux de couverture¹ qui devrait se situer aux environs de 126%**. Ce dernier sera audité et communiqué de manière définitive dans le rapport annuel de 2021, en juin prochain.

Solide, la CIEPP poursuit sa croissance en 2021

La CIEPP, fondation de droit privé la plus grande de Suisse romande, clôture l'année 2021 avec un total de bilan supérieur à 8,99 milliards de francs suisses. Fin 2021, elle gérait la prévoyance professionnelle de 10 345 entreprises et indépendants (+2,49%), soit 47 609 assurés (+4,47%). Le nombre de rentiers était de 6928 bénéficiaires (+4,53%). En 2021, les contributions facturées ont atteint plus de 412 millions de francs (+3,57%).

Modifications réglementaires dès 2022

Dès le 1^{er} janvier 2022, le règlement de prévoyance de la CIEPP a été adapté à l'évolution légale en lien avec la révision de la loi sur l'assurance-invalidité (AI) intitulée « développement continu de l'AI ». Ces modifications réglementaires introduisent notamment un nouveau système de rentes. Les articles 41 et 116 du règlement de prévoyance ont été modifiés. Seuls les bénéficiaires dont le droit à la rente naît dès le 1^{er} janvier 2022 sont concernés par les nouvelles dispositions légales et réglementaires. Demeurent réservées les dispositions transitoires applicables.

Politique ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernementale) de la CIEPP

En 2021, la CIEPP a continué ses efforts pour intégrer la durabilité au sein de ses investissements.

Le fonds de placement Achillea lancé début 2021 dans le but de pouvoir exercer les droits de vote sur les sociétés nord-américaines a été élargi avec le lancement programmé en janvier 2022 d'un deuxième compartiment regroupant l'ensemble des actions japonaises. Le fonds Achillea permettra ainsi d'atteindre une couverture de votes supérieure à 70% de l'allocation en actions de la CIEPP. Notre fondation renforce son dialogue avec les entreprises et encourage d'avantage le changement.

Une analyse de la durabilité du portefeuille actions de la Caisse est réalisée chaque année afin d'orienter l'activité d'engagement. La CIEPP a participé en 2021 à 33 initiatives internationales d'actionnaires. Une majorité d'entre elles (17) ont porté sur la défense de l'environnement. L'activisme social a également été intense à travers 13 initiatives, dont le combat contre le travail forcé dans la région ouïghoure et dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie technologique.

En tant qu'investisseur durable et responsable, la CIEPP a poursuivi ses réflexions dans le domaine ESG, notamment concernant les investissements obligataires et immobiliers.

Certificat de prévoyance et taux d'intérêt 2022

Le certificat établi et disponible dans nos services en ligne destinés aux assurés CIEPP (sur demande une version papier peut être éditée) indique la situation du compte de vieillesse au 31 décembre 2021 après versement d'un intérêt de 3,25% ainsi que les prestations prévisionnelles calculées sur la base d'un taux d'intérêt de 1%.

Pour l'année 2022, le Conseil de fondation de la CIEPP a fixé le taux d'intérêt à 1% (taux identique au minimum LPP). Le taux effectivement attribué sur les comptes de vieillesse des assurés actifs dans la Caisse au 1^{er} janvier 2023 sera définitivement arrêté en janvier 2023, sur la base des résultats enregistrés par la CIEPP durant l'année 2022.

Portail assurés

Depuis leurs lancements, courant mars 2021, les services en ligne destinés aux assurés ont connu un franc succès qui s'est traduit par des milliers d'enregistrements sur la plateforme et un nouveau mode de communication avec nos assurés. Le catalogue de documents émis à travers ce portail n'a cessé de s'étoffer et continuera à s'étendre en 2022. Aujourd'hui, vous pouvez par exemple consulter le certificat de prévoyance, la confirmation d'apport de libre passage ou encore la confirmation de rachat employé. Nous vous rappelons que cet espace sécurisé permet également d'opérer différentes simulations et d'échanger avec nos équipes.

Contact

Pour tout renseignement et mise à jour de vos données, le service de l'administration du siège ou de nos agences se tient à votre disposition.

Glossaire

¹Taux de couverture : il permet de calculer le degré de financement de tous les engagements de la Caisse à un instant donné.

Agences

Bulle	Rue Condémine 56	1630 Bulle	T 026 919 87 40
Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	1701 Fribourg	T 026 350 33 79
Neuchâtel	Av. du 1 ^{er} -Mars 18	2001 Neuchâtel	T 032 727 37 00
Porrentruy	Ch. de la Perche 2	2900 Porrentruy	T 032 465 15 80

Siège de l'Administration de la caisse

Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 32 06 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale